



CONF/PRES/SPEECH(2019)04

Discours d'Anna Rurka à la session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux le 30 octobre 2019 à Strasbourg

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les élus,

La participation civile est un processus actif par lequel les individus, les ONG, la société civile participent aux décisions des autorités publiques. Ce processus est ancré implicitement et explicitement dans les recommandations, lignes directrices et résolutions du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire et du Congrès mais avant tout, est inhérent à l'article 10 et 11 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. La Conférence des OING, un organe et un des piliers du Conseil de l'Europe représente les Organisation internationales non gouvernementales dotées du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe. Elle est elle-même la réalisation concrète de cette participation civile au sein de cette belle Maison. Si on regarde l'évolution des travaux menés par les différentes composantes du Conseil de l'Europe, on s'aperçoit que le Code de bonne pratique pour la participation civile a été l'un des premiers instruments opérationnels visant à aider les acteurs à mettre en place une participation, renforçant ainsi les rapports et les interactions entre la composante civile de la société et l'administration publique, en se basant sur la transparence, l'accessibilité, la non-discrimination, l'inclusion et l'obligation de rendre compte. Ceci nécessite un mandat démocratique clair de chacun, afin d'articuler d'une manière complémentaire l'exercice de la démocratie représentative avec celui de la démocratie participative.

La révision du code s'est avérée nécessaire pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'évolution des normes du Conseil de l'Europe et l'adoption par le Comité des Ministres des lignes directrices sur la participation civile au processus de prises de décisions politiques en 2017. La résolution du Congrès de 2015 invitait la Conférence des OING à réviser le document, ayant à l'esprit le développement des pratiques démocratiques (en raison notamment du développement technologique) et à faciliter la mise en œuvre du Code par des exemples concrets qui visent à produire des effets politiques sur la collaboration entre les autorités publiques et le secteur de la société civile. Il est donc prévu d'accompagner le Code par une boîte à outil, composée d'exemples concrets, contextualisés et instructifs.

Un niveau élevé de confiance dans les institutions publiques est un indicateur clé d'une démocratie en bonne santé. Pour renforcer ou regagner la confiance du public, la voix et la contribution de la société civile, par la participation directe des citoyens et la participation des ONG, doivent être prises en compte à tous les stades des processus décisionnels. Cet impératif démocratique n'a pas de prix. Seuls les efforts communs d'amélioration constante des politiques publiques à tous les niveaux, peuvent nous permettre d'assurer un niveau suffisant de bien-être pour les citoyens. Les processus participatifs prennent vraiment sens lorsqu'il s'agit des questions voire décisions qui ont un impact direct sur notre vie. Par là je souhaite souligner l'importance de l'ancrage local de la participation qui est porteur de sens pour les habitants d'un territoire dont vous, Mesdames et Messieurs les élus, avez la responsabilité.

Au nom de la Conférence des OING et de M. Gerhard Ermischer qui a coordonné sa contribution, je voudrais vivement remercier le Congrès et son rapporteur M. Thomas Andersson pour le processus de travail mené conjointement. Ce processus nous a permis d'arriver, étape par étape, à l'adoption du Code par la Conférence des OING ce matin et au projet de résolution que vous allez discuter aujourd'hui. J'ose espérer que les résultats de ce travail pourront ensuite être portés par le Congrès et la Conférence des OING à l'attention des autres organes du Conseil de l'Europe afin de recueillir leur soutien.

Je vous remercie pour votre attention